

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 12 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau  
M. Sylvain Côté  
M. Gaby Côté

Mme Christiane Paquet  
M. Jonathan Henri  
Mme Patricia Gardner

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

### ORDRE DU JOUR LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
  - 5.1. Séance ordinaire du 14 novembre 2022
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
  - 8.1 Rapport du maire
    - 8.1.1. Activités mensuelles
  - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
    - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
    - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
  - 8.3. Sécurité publique
  - 8.4. Embellissement
  - 8.5. Famille et Aînés
  - 8.6. Voirie
  - 8.7. Urbanisme et Environnement
  - 8.8. Loisirs et Fond de développement
  - 8.9. Eau potable et Eaux usées
  - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
  - 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-100 concernant la taxation et la tarification pour 2023
10. Présentation et adoption des comptes
  - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
  - 10.1.2. Présentation des salaires
11. Autres points à discuter
  - Affaires nouvelles
    - 11.1. Calendrier des séances 2023
    - 11.2. PAA-CE - Résolution
    - 11.3. Politique de la famille / Naissance de bébé Emy-Jade Beaudoin
    - 11.4. École Ligugé – Demande de dons pour le programme d'éveil à la lecture
    - 11.5. Entente annuelle en sécurité incendie 2023
    - 11.6. Centre d'Action Bénévole de la MRC de Coaticook / Demande de soutien à la campagne des Paniers de Noël et à la Guignolée des Médias 2022
    - 11.7. Projet Oasis / Nomination d'un (e) représentant (e)

- 11.8. Centraide Estrie / Campagne 2022
- 11.9. Contrat de travail / Julie Létourneau
- 11.10. Contrat de travail / Gilles Gendron
- 11.11. Contrat de travail / Guylaine Fillion
- 11.12. Énergère / Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL
- 11.13. Infotech / Achat d'une banque d'heures
- 11.14. Adjudication du contrat pour la patinoire
- 11.15. Acceptation de la soumission pour la modification de l'entrée électrique au Centre Saint-Martin
- 11.16. Elevaction Inc. / paiement final
- 11.17. Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

## 3. VISITEURS

Aucun

20221206

## 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20221207

### 5.1. Séance ordinaire du 14 novembre 2022

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## 6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Suivi sur les luminaires de rue

20221208

## 7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 12 décembre 2022.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## **8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS**

### **8.1. Rapport du maire**

#### **8.1.1. Activités mensuelles**

Monsieur le Maire indique les différentes rencontres auxquelles il a assisté, soit le comité d'administration pour la régie intermunicipale des déchets et le comité d'administration d'Acti-Bus.

### **8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal**

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, les chemins sont en bons états, la recherche sur la qualité de l'eau brute est terminée et une conclusion sera rendue par EXP, l'état des égouts, la borne de recharge, les luminaires au bureau municipal, la lumière au barrage, le sentier de la rivière, les réparation des vitres au Centre Saint-Martin, panneau électrique au Centre Saint-Martin.

#### **8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs**

Aucun

### **8.3. Sécurité publique**

Aucun

### **8.4. Embellissement**

Aucun

### **8.5. Famille et Aînés**

Aucun

### **8.6. Voirie**

Aucun

### **8.7. Urbanisme et Environnement**

Aucun

### **8.8. Loisirs et Fond de développement**

La conseillère Patricia Gardner informe les membres du conseil que la Fêtes des Neiges aura lieu samedi le 25 février 2023 et que

le Comité des Loisirs a reçu une subvention de la part du Conseil Sport Loisirs de L'Estrie pour l'activité.

**8.9. Eau potable et eaux usées**

Discuté dans le rapport de l'inspecteur

**8.10. Réseau Biblio et Culture**

Le conseiller Jonathan Henri informe les membres du conseil que madame Cécile Wald a remporté une liseuse au concours pour les membres bénévoles et rémunérés du réseau Biblio.

**9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

**20211209**

**9.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-100 concernant la taxation et la tarification pour 2023**

La conseillère Christiane Paquet donne avis de motion et dépose le projet de règlement 2023-100 concernant la taxation et la tarification pour 2023 en vue de son adoption ultérieure.

**10. Présentation et adoption des comptes**

**20221210**

**10.1. Présentation des comptes à payer**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles au montant de 17 321,73 \$, d'accepter les comptes à payer au montant de 38 116,35 \$ et les dépenses déjà autorisées au montant de 265,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20221211**

**10.1.1. Présentation des salaires, frais de déplacements**

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté  
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de novembre 2022 au montant de 15 129,13 \$ et les frais de déplacements au montant de 287,28 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES**

**20221212**

**11.1. Calendrier des séances 2023**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires pour l'exercice 2023

MOIS	JOUR	DATE	HEURE
Janvier	Lundi	9	19h30
Février	Lundi	13	19h30
Mars	Lundi	13	19h30
Avril	Mardi	11	19h30
Mai	Lundi	8	19h30
Juin	Lundi	12	19h30
Juillet	Lundi	10	19h30
Août	Lundi	14	19h30
Septembre	Lundi	11	19h30
Octobre	Mardi	10	19h30
Novembre	Lundi	13	19h30
Décembre	Lundi	11	19h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221213

#### 11.2. PPA-CE - Résolution

Dossier no 00032466-1 – 44060 (5) – 20220512-015  
 Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Martinville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté  
 Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU DE que que le conseil de la municipalité de Martinville approuve les dépenses d'un montant de cinquante-six mille six cent quatre-vingt-huit dollars et sept sous (56 688,07 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221214

**11.3. Politique de la famille / Naissance de bébé Emy-Jade Beaudoin**

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU de remettre la somme de cent dollars (100 \$) à Marilou Hamelin-Gingras pour la naissance de Emy-Jade Beaudoin, en vertu de la politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221215

**11.4. École Ligugé – Demande de dons pour le programme d'éveil à la lecture**

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser un montant de 500\$ à l'École Ligugé pour le programme d'éveil à la lecture, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221216

**11.5. Entente annuelle en sécurité incendie 2023**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'accepter l'entente annuelle en sécurité incendie 2023 avec la municipalité de Compton au montant de 61 469 \$, tel que déposé dans la correspondance du 8 novembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221217

**11.6. Centre d'Action Bénévole de la MRC de Coaticook /  
Demande de soutien à la campagne des Paniers de Noël  
et à la Guignolée des Médias 2022**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser un don au montant de 200 \$ au Centre d'Action Bénévole de la MRC de Coaticook pour soutenir la campagne des paniers de Noël et la Guignolée des Médias 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20221218 11.7. Projet Oasis / Nomination d'un (e) représentant (e)**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU De nommer Marie-Pierre Dubeau, conseillère, représentante au projet Oasis de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20221219 11.8. Centraide Estrie / Campagne 2022**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser un don de 250 \$ à Centraide Estrie dans le cadre de la campagne annuelle 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20221220 11.9. Contrat de travail / Julie Létourneau**

ATTENDU QUE suite à l'inflation du coût de la vie, les membres du conseil modifient le contrat à Julie Létourneau;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU de signer un contrat de travail avec Julie Létourneau d'une durée de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023;

De modifier le taux horaire;

D'ajuster le salaire horaire selon l'indice des prix à la consommation du mois d'août de l'année précédente tel que présenté par Statistiques Canada, additionné de un pourcent (1%) pour chacune des années suivantes, soit pour 2024 et 2025;

D'autoriser le maire à signer ce contrat de travail au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20221221 11.10. Contrat de travail / Gilles Gendron**

ATTENDU QUE suite à l'inflation du coût de la vie, les membres du conseil modifient le contrat à Gilles Gendron;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU de signer un nouveau contrat de travail avec Gilles Gendron d'une durée de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023;

D'ajuster le salaire horaire selon l'indice des prix à la consommation du mois d'août de l'année précédente tel que présenté par Statistiques Canada, additionné de un pourcent (1%) pour chacune des années suivantes, soit pour 2024 et 2025;

D'autoriser le maire à signer ce contrat de travail au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221222

**11.11. Modification au contrat de travail / Guylaine Filion**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner  
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU de modifier le contrat de travail avec Guylaine Filion;

De modifier le taux horaire;

D'ajouter l'article 6.2.1 qui indique que l'employée est payée à un taux horaire pour faire l'entretien des salles avant et après des réservations de celles-ci :

D'autoriser le maire à signer ce contrat de travail au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221223

**11.12. Énergère / Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL à basse température de couleur avec services connexes pour le bénéfice des municipalités**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM possède un règlement sur la gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats découlant de l'application de l'article 14.7.1 du *Code municipal*, comme c'est le cas en l'espèce;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel

d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'Énergère inc.** a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

**CONSIDÉRANT QUE** pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Martinville doit conclure une entente avec la FQM ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Martinville souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère inc. :

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Martinville pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

**ET IL EST RESOLU :**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la Municipalité de Martinville participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

**QUE** la Municipalité de Martinville s'engage à respecter les termes et conditions de ce Contrat comme si elle avait contracté directement avec Énergère inc.;

**QUE** la Municipalité de Martinville reconnaît que la FQM recevra, directement d'Énergère inc., à titre de frais de gestion, une redevance de 3% sur le montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes;

**QUE** Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

**QUE** Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Martinville, d'une étude d'implantation, conformément à l'Appel d'offres ;

**QUE** Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20221224**

**11.13. Infotech / Achat d'une banque d'heures**

ATTENDU QUE la banque d'heures précédemment acquise est presque épuisée;

ATTENDU QU'il n'y a pas de date d'expiration sur la banque d'heures;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU de faire l'acquisition d'une banque de quatorze (26) heures auprès de la compagnie Infotech pour les services comptables et d'en défrayer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20221225**

**11.14. Adjudication du contrat pour la patinoire**

ATTENDU QU' un appel d'offres pour le démarrage et l'entretien de la patinoire a été publié par médiaposte;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU que la soumission est conforme à l'appel d'offre;

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri  
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'adjuger le contrat à Sylvain Poulin pour la somme de trois mille six cents dollars (3 600,00 \$)

ET D'autoriser le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, le contrat de mise en place et d'entretien de la patinoire pour la saison 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**20221226**

**11.15. Adjudication de la soumission pour la modification de l'entrée électrique au Centre Saint-Martin**

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri  
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU d'adjuger la soumission à Les Installations Électriques R. Théberge inc. au montant de 26 693 \$ pour la modification de l'entrée électrique au Centre Saint-Martin.

De demander à Les Installations électriques R. Théberge inc. de déposer un échancier pour ce projet à la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4 POUR / 2 CONTRE

20221227

**11.16. Elevaction Inc. / Paiement final**

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement final à Elevaction Inc.  
Au montant de 16 390,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20221228

**11.17. Résolution d'engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15**

**Considérant** le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

**Considérant** qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

**Considérant** les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

**Considérant** que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

La municipalité de Martinville s'engage

À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier,

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire,

À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité,

À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030,

À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire,

À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation,

À viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030,

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## 12. Période de questions

Aucune question


2022129

## 13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet  
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

QUE la séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

  
\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau,  
directrice générale/greffière-trésorière

  
\_\_\_\_\_  
Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.”